

Emetteur : *FBCL* N° panneau : *RAO 156 -*  
Affiché le : *19/12/20* Retiré le : *—*

Département d'Eure et Loir  
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY  
4 Place de l'Eglise  
28300 JOUY  
Tél : 02 37 18 05 85  
Fax : 02 37 18 05 94

Annexes : Non [ ] O [ ] Voir accueil



Arrêté n° ATM

2025 090

Catégorie

Culture et sport

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

## ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

### Terrain d'honneur et annexe impraticables

Le Maire de la Commune de JOUY,

- Vu la réglementation en vigueur,

### ARRETE

ART 1 - En raison des intempéries, le terrain d'honneur et l'annexe de football sont déclarés impraticables.

ART 2 - Les entraînements et les matches sur le terrain d'honneur ainsi que sur l'annexe sont interdits le samedi 20 et le dimanche 21 décembre 2025.

Ampliation adressée au :

JOUY, le 19/12/2025

- District d'Eure et Loir.

Pour le Maire de JOUY  
Et par délégation,  
L'adjoint,  
Chantal CHEVALLIER



Certifié exécutoire compte tenu de :

-la notification le : ..... **19 DÉC. 2025**  
-et de l'affichage le : .....